

DÉLIBÉRATIONS

N° 2021/157/1.4

Feuillet n° 183

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord
Noir**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt et un, le 13 décembre, à vingt et une heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Hautefort, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 6 décembre 2021

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	41
Votants :	47
Pour :	47
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant :

Excusés : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Stéphane ROUDIER donne pouvoir à Patrick GAGNEPAIN, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Jean-Michel LAGORCE, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Sabine MALARD donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Caroline VIEIRA donne pouvoir à Jean BOUSQUET.

SECRETARE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Avenants aux conventions de gestion des ALSH de Terrasson et de Badefols d'Ans

Considérant la compétence « Gestion, animation et financement des actions en faveur de la jeunesse inscrites au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclu avec la CAF »

Considérant qu'une convention a été signée début 2020 avec l'association Léo Lagrange lui confiant la gestion de l'ALSH de Lestrade à Terrasson-Lavilledieu et de l'ALSH de Hautefort/Badefols d'Ans pour une période de 3 ans.

AR PREFECTURE

024-200041150-20211213-PE2021157-DE
Regu le 17/12/2021

Les conventions prévoient un budget prévisionnel annuel qui fait l'objet d'un avenant.

Pour 2022, la Fédération Léo Lagrange propose les modalités suivantes :

Pour l'ALSH de Lestrade à Terrasson = montant de la participation de la communauté de communes pour l'année 2022 = 149 440,52€ (pour mémoire 2021 = 148 882,10€).

Pour l'ALSH de Badefols d'Ans = montant de la participation de la communauté de communes pour l'année 2022 = 86 732,57€ (pour mémoire 2021 = 89 469,82€)

Monsieur le Président propose à l'assemblée de délibérer sur ces éléments.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter les avenants aux conventions de gestion des ALSH de Terrasson et de Badefols qui fixent la participation 2022 de la Communauté de communes ;
- **DEMANDE** que soit rajoutée dans les avenants, la mention suivante : « l'association Léo Lagrange s'engage à fournir le compte de résultat de l'année n-1 sans délai. »
- **AUTORISE** le Président à faire, dire et signer tout acte en lien avec cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 15/12/2021

Le Président,

Dominique BOUSQUET

Terrassonnais

Communauté de Communes

58 Avenue Jean Jaurès

24120 Terrasson-Lavilledieu

05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

Terrassonnais

Communauté de Communes

58 Avenue Jean Jaurès

24120 Terrasson-Lavilledieu

05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

AR PREFECTURE

024-200041150-20211213-DE2021157-DE
Regu le 17/12/2021